



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

QUATRIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION
POUR LA RÉGION AFRIQUE - OCÉAN INDIEN (RASG-AFI/4)

(Nairobi, Kenya, 12 - 13 octobre 2017)

Point 8: Activités proposées du RASG-AFI pour 2018/2019

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note de travail décrit les activités proposées du RASG-AFI et de ses organes subsidiaires pour 2018/2019, pour examen et adoption par la réunion RASG-AFI/4.
--

Suite à donner par la réunion:

Examiner et adopter le programme d'activités du RASG-AFI proposé pour 2018/2019, qui figure à l'Appendice 1 de la présente note.

RÉFÉRENCE(S): Manuel de procédures approuvé du RASG-AFI
--

1. INTRODUCTION

1.1 Le Comité de pilotage du RASG-AFI (RASC) a été créé pour orienter le travail du Groupe et veiller à ce que les initiatives de sécurité soient réalisées de manière opportune, efficace et effective. À cet égard, le RASC a reçu pour mandat, entre autres choses, de proposer un programme de travail annuel en plus de s'assurer que les activités du Groupe sont convenablement coordonnées.

1.2 Le RASC sert aussi d'organe consultatif du RASG-AFI qui fournit régulièrement des évaluations sur l'environnement de la sécurité et prend toute mesure qui pourrait être nécessaire pour s'assurer que le RASG-AFI atteint ses objectifs, notamment la réduction des risques aéronautiques et la réduction ou l'élimination des chevauchements dans la région AFI.

1.3 Le programme d'activités proposé pour la période 2018-2019 figure à l'**Appendice 1** de la présente note.

2. ANALYSE

2.1 Conformément à la Décision 2/5 de RASG-AFI/3 –*Activités et programme de travail futur du RASG*- qui demande que le RASC fasse preuve de souplesse, à sa discrétion, sur le contenu et la fréquence de ses activités tout en tenant compte de la chronologie et de la séquence logiques pour une la mise en œuvre effective, les activités proposées pour 2018/2019 ont été élaborées en tenant compte de ces objectifs.

2.2 Les téléconférences du RASC, bien que programmées trimestriellement, peuvent se tenir à la discrétion du RASC; le programme proposé prévoit en outre une certaine flexibilité dans la fréquence et la manière dont les activités du Groupe et de ses organes subsidiaires sont conduites.

2.3 Les activités proposées pour 2018/2019 concernent celles du RASC, des équipes d'appui à la sécurité et les réunions régionales du RASG-AFI. Pour une bonne coordination et dans un souci de rentabilité, il est proposé que les réunions d'APIRG et de RASG-AFI continuent de se tenir l'une à la suite de l'autre, aux mêmes endroits.

2.4 Bien qu'il n'ait pas été enregistré de nouveaux PGS depuis 2015, les 3 restants existent depuis longtemps et nécessitent une intervention lourde. L'AIG demeure faible en général dans la région. La réflexion à cet égard (comme pour les RSOO) tend vers la rationalisation des organismes régionaux plutôt que vers leur prolifération. L'étude sur le Plan AFI donnera une idée sur la voie à suivre. En attendant, deux ateliers AIG sont prévus à Addis Abeba et Abuja (l'un à la suite de l'autre) afin de faciliter l'élaboration de lois et de règlements harmonisés dans les États. Un domaine prioritaire clé concerne l'attention à accorder aux questions de sécurité émergentes (CFIT, LOC-I etc.) et à l'augmentation progressive des niveaux d'EI dans tous les domaines pour tous les États, en tenant compte du concept de marge de sécurité.

3. CONCLUSION

3.1 Afin d'optimiser les ressources et de s'assurer que les activités du Groupe sont mises en œuvre, de manière effective, le RASC continuera à faire montre de souplesse sur le contenu et la fréquence des activités programmées compte tenu de l'impact global immédiat pour l'atteinte des objectifs du Groupe.

4. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

4.1 La réunion est invitée à :

- i. examiner et adopter les activités proposées du RASG-AFI pour 2018/2019, qui figurent à l'Appendice 1 de la présente note;
- ii. fournir d'autres d'orientations appropriées.

-FIN-